Image not found or type unknown

question de pension alimentaire très simple

Par **cosi**, le **02/09/2009** à **12:15**

J'aurai voulu savoir. Imaginons qu'un Monsieur x ait eu 2 enfants avec une dame y. Ils se sont séparés; ce monsieur a à payer une pension alimentaire. Mais cette dame y se marie avec un Monsieur w. L'ancien compagnon x doit-ils toujours verser une pension alimentaire pour ses deux enfants alors que cette dame y est désormais mariée avec un Monsieur w. Cela a-t-il une incidence?
Merci par avance de votre réponse à cette question, je pense, très simple.

Par **doudou22**, le **02/09/2009** à **13:36**

Bonjour,

Et oui le papa devras continuer à payer la PA, même si la maman refait sa vie.
Je suis une maman séparée avec un enfant, le papa a tout fait pour ne plus payé ou faire baissé la PA, mais le juge a tout dit non.

au revoir

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés